



A/58/9 REV.
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 20 SEPTEMBRE 2018

Assemblées des États membres de l'OMPI

**Cinquante-huitième série de réunions
Genève, 24 septembre – 2 octobre 2018**

PROPOSITION DU GROUPE DES PAYS D'ASIE ET DU PACIFIQUE RELATIVE À LA COMPOSITION DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI

soumise par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique

Dans une communication reçue par le Secrétariat le 20 septembre 2018, la délégation de l'Indonésie, au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a soumis la proposition révisée ci-jointe au titre du point 9 de l'ordre du jour, intitulé "Composition du Comité de coordination de l'OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne".

[L'annexe suit]

Communication du groupe des pays d'Asie et du Pacifique

Composition du Comité de coordination

1. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique note que selon les articles 8.1)a) and 11.9)a) de la Convention instituant l'OMPI, le Comité de coordination comprend les catégories suivantes de membres :

- a) les États élus membres ordinaires du Comité exécutif de l'Union de Paris et du Comité exécutif de l'Union de Berne;
- b) la Suisse, en tant qu'État sur le territoire duquel l'organisation a son siège, en qualité de membre *ex officio*; et
- c) un quart des États parties à la Convention instituant l'OMPI qui ne sont membres d'aucune des unions administrées par l'OMPI, et qui sont désignés par la Conférence de l'OMPI et siègent en qualité de membres ad hoc du Comité de coordination de l'OMPI.

2. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique note en outre que, selon l'article 14.4) de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et l'article 23.4) de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, "lors de l'élection des membres du Comité exécutif, l'Assemblée tient compte d'une répartition géographique équitable et de la nécessité pour tous les pays parties aux Arrangements particuliers établis en relation avec l'Union d'être parmi les pays constituant le Comité exécutif".

3. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique rappelle que le nombre de sièges attribués au sein du Comité de coordination est de 83 depuis l'année 2011. Il rappelle en outre que durant les préparatifs de la cinquante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI en 2017, le Secrétariat a informé les membres de l'OMPI que le Comité de coordination devrait compter 87 membres¹. Toutefois, "en l'absence d'un accord sur le meilleur mode de répartition des quatre sièges supplémentaires", le conseiller juridique a déclaré à la cinquante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI que "le consensus auquel étaient parvenus les groupes était que le nombre de membres du Comité de coordination soit maintenu, exceptionnellement, à 83."² Il a également été décidé, à la cinquante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, que les consultations sur la composition du Comité de coordination se poursuivraient, "en vue de présenter aux organes concernés, à leurs sessions durant les assemblées 2018 de l'OMPI, une recommandation sur la répartition des sièges vacants lors des assemblées 2019 de l'OMPI".³

¹ Paragraphe 16 du document "Composition du Comité de coordination de l'OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne" (A/57/3) du 2 août 2017.

² Paragraphe 33 du Rapport général adopté par les assemblées (A/57/12), du 14 décembre 2017.

³ Paragraphe 40 du Rapport général adopté par les assemblées (A/57/12), du 14 décembre 2017.

4. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique a été informé par le Bureau du conseiller juridique qu'en raison de l'adhésion de l'Afghanistan aux unions de Paris et de Berne et de Kiribati à l'union de Berne depuis la cinquante-septième série de réunions des assemblées des États membres en 2017, le Comité de coordination devrait aujourd'hui compter 88 membres.
5. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique note que la répartition actuelle des sièges au sein du Comité de coordination n'est pas équitablement proportionnée ni représentative de la taille relative des différents groupes régionaux à l'OMPI (ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe A). En particulier, le groupe des pays africains, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique et le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes sont sous-représentés au sein du Comité de coordination. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique note en outre que, selon la composition du Comité de coordination indiquée au paragraphe 1, l'augmentation du nombre de sièges au sein du Comité de coordination depuis 2011 résulte principalement des adhésions du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et du groupe des pays africains, avec 12 adhésions du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, trois adhésions du groupe des pays africains et une adhésion du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale aux unions de Paris et de Berne (ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe B).
6. Compte tenu de ce qui précède, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique propose ce qui suit :
 - i) La répartition des cinq sièges vacants au sein du Comité de coordination devrait mieux refléter la composition de l'OMPI et la taille relative des groupes régionaux à l'OMPI ainsi que les adhésions des divers groupes régionaux de l'OMPI aux unions de Paris et de Berne depuis 2011, étant réaffirmé que chaque groupe régional devrait être représenté au Comité de coordination. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique réaffirme que cette répartition n'est pas seulement opportune, mais qu'elle est nécessaire compte tenu de l'article 14.4) de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et de l'article 23.4) de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, relatifs à une répartition géographique équitable.

Annexe A

Répartition des sièges au sein du Comité de coordination entre les groupes régionaux pour l'exercice biennal 2018-2019⁴

S/No	Objet	Groupe B	Groupe des pays africains	Groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale	Groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes	Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes	Groupe des pays d'Asie et du Pacifique	Chine	Total
1.	Nombre total de membres au sein du groupe	32	53	10	18	33	44	1	191
2.	Sièges actuellement attribués au Comité de coordination	23	19	4	6	15	15	1	83
3.	Pourcentage des membres du groupe représentés au sein du Comité de coordination ⁵	71,88%	35,85%	40,00%	33,33%	45,45%	34,09%	n.d.	–
4.	Pourcentage du groupe dans la composition de l'OMPI ⁶	16,75%	27,75%	5,24%	9,42%	17,28%	23,04%	n.d.	100%
5.	Pourcentage du groupe dans la composition du Comité de coordination ⁷	27,71%	22,89%	4,82%	7,23%	18,07%	18,07%	n.d.	100%

⁴ La présente annexe se fonde sur le tableau contenu dans le document WO/GA/49/20 et a été mise à jour par souci de clarté.

⁵ Fondé sur : (nombre de sièges au Comité de coordination actuellement attribués au groupe régional)/(nombre total de membres au sein du groupe régional) x 100%.

⁶ Fondé sur : (nombre de membres au sein du groupe régional)/(nombre total de membres de l'OMPI) x 100%.

⁷ Fondé sur : (nombre de sièges au Comité de coordination actuellement attribués au groupe régional)/(nombre total de sièges au Comité de coordination) x 100%.

S/No	Objet	Groupe B	Groupe des pays africains	Groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale	Groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes	Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes	Groupe des pays d'Asie et du Pacifique	Chine	Total
6.	Nombre de sièges au Comité de coordination selon la part du groupe dans la composition de l'OMPI, sur la base de 83 sièges au Comité de coordination ⁸	13,91	23,03	4,35	7,82	14,34	19,12	n.d.	83
7.	Différentiel (entre la ligne 6 et la ligne 2)⁹	<u>-9,09</u>	<u>4,03</u>	<u>0,35</u>	<u>1,82</u>	<u>-0,66</u>	<u>4,12</u>	n.d.	-

⁸ Fondé sur : (pourcentage du groupe dans la composition de l'OMPI)/(nombre total de sièges au Comité de coordination).

⁹ Fondé sur : (nombre de sièges au Comité de coordination selon la part du groupe dans la composition de l'OMPI, sur la base de 83 sièges) – (répartition actuelle des sièges au sein du Comité de coordination). Un nombre négatif signifie qu'un groupe régional est surreprésenté à hauteur de ce nombre de siège au sein du Comité de coordination.

Adhésions aux unions de Paris et de Berne depuis 2011

S/No	Objet	Groupe B	Groupe des pays africains	Groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale	Groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes	Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes	Groupe des pays d'Asie et du Pacifique	Chine	Total
1.	Nombre de membres au sein de l'Union de Paris	32	49	9	19	33	34	1	177
2.	Adhésions depuis janvier 2011	0	0	0	0	0	4* * <i>Afghanistan, Brunéi Darussalam, Koweït, Samoa</i>	0	–
3.	Nombre de membres au sein de l'Union de Berne	31	46	9	19	33	37	1	176

S/No	Objet	Groupe B	Groupe des pays africains	Groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale	Groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes	Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes	Groupe des pays d'Asie et du Pacifique	Chine	Total
4.	Adhésions depuis janvier 2011	0	3* * <i>Burundi, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe</i>	1* * <i>Turkménistan</i>	0	0	8* * <i>Afghanistan, Îles Cook, Kiribati, Koweït, République démocratique populaire lao, Nioué, Tuvalu, Vanuatu</i>	0	-

[Fin de l'annexe et du document]